

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2008

Membres présents : Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER.

Membres absents excusés : MM. Paul BOISSARIE qui a donné procuration à M. Claude LINDNER, Christian KLIPFEL qui a donné procuration à M. Christian WAGNER et Jean-Laurent VONAU qui a donné procuration à M. Alfred SCHMITT.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2008 est adopté à l'unanimité.

03.07.2008

- rencontre avec Monsieur BIONDI de la Société ECOTRAL concernant le contrat de maintenance de l'éclairage public : proposition de conclure un avenant pour 2 mois

04.07.2008

- réunion de concertation à la Préfecture sur les coulées de boues
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland avec, à l'ordre du jour les points suivants : adoption du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2008 ; adoption du prêt bonifié de la ZA et précisions en matière d'avance remboursable ; attribution des marchés de travaux de la ZA ; décision concernant la mission de coordination de sécurité protection santé pour la ZA ; attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le PLU ; décision concernant le calvaire de Memmelshoffen ; autorisation de souscription d'un contrat annuel pour les vérifications des installations électriques du périscolaire ; modification de la définition de l'intérêt communautaire pour les pistes cyclables, et point divers

05.07.2008

- réunion du comité directeur du Syndicat des Eaux de Sultz-sous-Forêts avec visite des locaux

07.07.2008

- réunion sur le Schéma départemental des transports organisée par le conseil général : constat est fait que Sultz-sous-Forêts est bien desservi par le rail, mais pas par la route

08.07.2008

- rencontre municipalité / monde économique

09.07.2008

- rencontre avec les personnes concernées par les coulées de boue le long du Schindelbach

10.07.2008 :

- réunion du SICTEU de Sultz-sous-Forêts (rapporteurs Ernest ROTT et Denise EHRHARD). Concernant le dossier des coulées de boue, les personnes extérieures invitées à cette réunion se sont désistées en dernière minute, étant retenues par une rencontre dans un autre secteur sinistré. Les études sont terminées. Cependant il faut faire une enquête d'intérêt général avant de débiter les travaux. La participation des communes sera à hauteur de 20 % des travaux
- réunion bureau du SCOTAN : examen des avis des différents acteurs et membres associés

11.07.2008

- rencontre avec Mme LECOUFFE, Vice-présidente du CCAS, pour la préparation de la réunion du 15 juillet et les moyens à mettre en œuvre pour le fonctionnement de la structure
- conseil syndical du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

13.07.2008

- festivités de la fête nationale du 14 juillet au Bruehl organisées par la Croix-Rouge : le Maire propose de revoir l'organisation de la partie officielle de la manifestation pour l'année prochaine

15.07.2008

- réunion du CCAS : rectification du compte administratif et du budget ; constat que le nombre de demandes de secours est en nette augmentation ce qui pose la question de la révision des ressources allouées au CCAS ; mise en œuvre d'un plan d'action pour le CCAS (permanences dans un local de l'annexe de la mairie, convention avec un certain nombre d'associations spécialisées, ...)
- constitution du bureau de l'association foncière dont le Maire assume la présidence et M. Alfred RUFFY le secrétariat et la trésorerie délégués
- rencontre avec un propriétaire riverain du chemin du sel qui souhaite faire classer son terrain en zone constructible ; dossier à prendre en compte dans le cadre du PLU

16.07.2008

- visite des Etablissement HEUMANN par le Préfet du Bas-Rhin
- rencontre avec Roland EYERMANN, correspondant DNA, pour mieux organiser les relations entre la commune et la presse
- visite sur le terrain pour prendre la mesure des problèmes posés par le Schindelbach en aval

17.07.2008

- rencontre avec la responsable de l'office du tourisme concernant les manifestations autour de Noël (festival Tradi'SONS, marché de Noël ...) : délai limite reporté au 15 août
- rencontre avec Madame LEJEUNE, architecte des Bâtiments de France, à la Synagogue pour le choix des coloris du ravalement

18.07.2008

- rencontre avec l'opérateur souhaitant installer un hôtel sur le terrain RFF
- réunion avec l'association de Charité qui a été durement touchée par les inondations et coulées de boues

28.07.2008

- rencontre avec M. KIEFER, receveur des finances de Haguenau et Mme PERRIN, chargée de l'immobilier à la Trésorerie Générale concernant l'extension de la trésorerie de Sultz-sous-Forêts : présentation du pré-projet intégrant l'immeuble « STAUB » ; exploration des solutions intermédiaires en attendant la réalisation de ce projet ; exploration des pistes alternatives (gendarmerie, ...)
- séance de travail avec le Handball Club pour vérifier que l'implantation des toilettes publiques ne modifie pas l'agencement des stands de la Kirwe
- visite de la halte garderie avec le Président de la communauté de communes du Soultzerland : un certain nombre de travaux d'entretien incombant au propriétaire sont à faire rapidement
- rencontre avec Madame Magali DAVERTON, Sous-Préfète de Wissembourg

31.07.2008

- rencontre avec M. DOYDUK, responsable de l'agence immobilière de Sultz-sous-Forêts
- rencontre avec les responsables de l'association « Les Free Riders » qui cherchent un local
- réunion au siège de la communauté de communes avec la CAF : augmentation du périscolaire à 49 places ; piste de solution micro crèche pour faire face à la saturation de la halte garderie ; restauration scolaire jusqu'à 6 ans sur Sultz-sous-Forêts à la charge de la commune (non prise en compte par la CAF) ; relais assistantes maternelles
- réunion de la commission d'appel d'offres relative aux avenants des travaux de la synagogue

2. AFFAIRES FINANCIERES

Le Maire informe le conseil municipal que l'association « La Troupe PÊL MÊL » de Soultz-sous-Forêts, qui a animé la fête de la musique le 21 juin 2008, a fait parvenir le bilan de cette soirée qui s'établit comme suit :

- dépenses : 1 902.50 €
- recettes : 1 354.50 €,
d'où un déficit global de 548 €.

Parmi les dépenses figurent des frais de sonorisation de 628 €, comprenant la location de la sonorisation d'un montant de 468 € et le déplacement du sonorisateur d'un montant de 160 €. Le Maire propose de verser à l'association une subvention de 628 €, sous réserve de la présentation des justificatifs.

A la question de M. Claude LINDNER demandant si l'association n'est pas équipée en sonorisation, Mme Lucienne HAAS répond que la sonorisation de l'association n'était pas suffisante pour une telle manifestation en extérieur, et que la sonorisation de la Saline était utilisée pour le concert du groupe SUCRE SALE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 628 € à l'association « La Troupe PÊL MÊL », représentant la dépense pour la sonorisation, sous réserve de la présentation des factures.

→ Médiathèque

Le conseil municipal, par délibération du 2 juillet 2008, a modifié les tarifs « frais de retard » et « abonnements » de la médiathèque, sans spécifier la date de prise en compte de cette modification.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide de compléter la délibération du conseil municipal du 2 juillet 2008 en fixant la date d'application de modification des tarifs « frais de retard » et « abonnements » au 1^{er} août 2008.

→ Vote de crédits

En raison de la régularisation des pénalités dues par l'entreprise PLURIEL pour les travaux de ravalement de l'église protestante, les crédits sont insuffisants à l'article 673. Le Maire propose de voter un crédit de 7 300 € à l'article 673 – titres annulées sur exercice antérieur, financé par l'excédent de la vente de bois article 7022.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, vote un crédit de 7 300 € sur article 673, financé par l'excédent de recettes des ventes de bois - article 7022.

→ Personnel communal

☞ Heures supplémentaires de dimanche

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanche, effectuées par les agents de maîtrise et techniques de la commune le 13 juillet 2008 en raison des festivités de la fête nationale, comme suit :

- Christian BILLMANN	:	9 heures
- Thomas GORGUS	:	2 heures
- Jean-Yves JUNG	:	9 heures
- Eric KREISS	:	11 heures.

☛ Indemnités

Le Maire informe le conseil municipal que les délibérations antérieures instaurant les indemnités pour le personnel communal concernent uniquement les agents titulaires et stagiaires. Il propose d'intégrer également les agents non titulaires. Il propose donc la mise en place des indemnités comme suit :

- **I.H.T.S. - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Cette indemnité est versée dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à repos compensateur, dès qu'il y a dépassement des bornes horaires, telles que prévues par la délibération du 26 novembre 2001 portant adoption de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Le nombre d'heures supplémentaires ne peut dépasser un contingent mensuel de 25 heures, sauf autorisation spéciale de l'autorité territoriale. Le conseil municipal, par délibération du 3 mai 2007, a autorisé un contingent mensuel de 35 heures aux agents des services techniques de la ville (cadre d'emplois des agents de maîtrise et adjoints techniques). Bénéficiaires : les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents non titulaires de catégorie C (adjoints administratifs, adjoints techniques, agents de maîtrise, ATSEM) et de catégorie B (assistant de conservation de bibliothèques, rédacteur)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, et aux agents non titulaires.

- **I.F.T.S. Indemnité forfaitaires pour travaux supplémentaires**

Cette indemnité est destinée aux fonctionnaires de catégorie A et B dont l'indice de rémunération est supérieur à l'indice brut 380. La délibération du conseil municipal du 2 septembre 2002 a instauré l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les cadres d'emploi de secrétaire de mairie et d'attaché pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires des grades de secrétaire de mairie et d'attaché.

- **I.A.T. - Indemnité d'Administration et de Technicité**

Par délibération du 7 janvier 2008, le conseil municipal a institué le régime de l'indemnité d'administration et de technicité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires des cadres d'emploi d'agents de maîtrise, agents de maîtrise qualifié, adjoints administratifs, adjoints techniques, assistants de conservation, assistants qualifiés de conservation, attachés de conservation du patrimoine et bibliothécaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité aux fonctionnaires titulaires et stagiaires des cadres d'emploi précités, et aux agents non titulaires, en complétant les critères de versement par l'emploi de régisseur de La Saline.

- **I.E.M.P. - Indemnité d'exercice de missions des préfetures**

La délibération du conseil municipal du 7 janvier 2008 mettant en place l'indemnité d'exercice de missions des préfetures, prévoit uniquement de l'instituer au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'instituer également au profit des agents non titulaires. Les autres termes de la délibération restent inchangés.

L'autorité territoriale procédera aux attributions individuelles.

➔ **Réhabilitation extérieure de la synagogue**

- **Lot 02 – RAVALEMENT DE FACADES – Sous-Traitance**

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise KNOERR-MOHR souhaite sous-traiter les travaux préparatoires et les travaux d'enduit à la chaux à l'entreprise EST RAVALEMENT EURL de Niedermodern pour un montant de 16 325.23 € HT, soit 19 524.98 € TTC. Le paiement au sous-traitant sera un paiement direct. Il rappelle que cette sous-traitance a été acceptée par le maître d'œuvre et que le montant total du marché initial s'élève à 44 619.45 € TTC. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte cette sous-traitance et autorise le Maire à signer l'annexe à l'acte d'engagement.

- **Lot 08 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS – Avenant**

☞ Le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres, suite à de nouvelles propositions du maître d'œuvre, s'est réunie pour réexaminer l'avenant 1 au lot 08 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS » dont le titulaire est JARDINS GOTTRI REMY SARL de Berstheim. Il rappelle que le montant de l'avenant représente une augmentation de plus de 300 % par rapport au montant initial du marché. Au vu des éléments nouveaux fournis par le maître d'œuvre, les membres de la commission d'appel d'offres proposent d'annuler cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler l'avenant 1 au lot n° 8 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS d'un montant de 6 969.80 € HT, soit 8 335.88 € TTC, dont le titulaire est JARDINS GOTTRI REMY SARL de Berstheim.

☞ La commission d'appel d'offres se réunira à nouveau au courant du mois d'août pour émettre un avis quant aux avenants qui découlent des nouvelles propositions du maître d'œuvre, à savoir :

- la suppression des travaux de protection contre l'humidité en périphérie, prévus dans l'avenant initial mais non acceptés par l'architecte des Bâtiments de France
- la répartition, suite à la réunion de chantier, des travaux complémentaires d'aménagement extérieur comme suit
 - l'enlèvement des anciens gravats par l'entreprise KNOERR-MOHR
 - les travaux de pierres en grès pour retour clôture par l'entreprise MEAZZA
 - l'apport de terre végétale et les descentes d'eau pluviale par l'entreprise GOTTRI.

➔ Maintenance de l'éclairage public

- **Avenant CEPAGE - Contrat d'éclairage public d'aide à la gestion**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a confié à l'entreprise ECOTRAL, ayant son siège social à STRASBOURG – 26, boulevard du Président Wilson, la gestion de la maintenance du réseau d'éclairage public. Le contrat initial prévoit, pour la phase n° 2, une durée de 3 ans à compter de la signature du contrat de maintenance de l'éclairage public. Le présent avenant a pour objet de prolonger ce délai de 2 mois, soit jusqu'au 30 août 2008. Le montant de l'avenant s'élève à 608.79 € HT, soit 728.11 € TTC. Toutes les autres clauses du contrat initial restent inchangées.

- **Avenant au contrat de maintenance de l'éclairage public**

Le contrat initial signé avec la Société EIE SAS, ayant son siège social à HAGUENAU – Zone d'Activités de la Sandlach, est également prolongé de 2 mois, jusqu'au 30 août 2008. Ce prolongement de la période d'application ne modifie pas les autres clauses contractuelles.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve ces avenants et autorise le Maire à les signer.

➔ Immeuble 27, rue du Docteur Deutsch

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a réceptionné, le 2 juillet 2008, une déclaration d'intention d'aliéner pour l'immeuble 27, rue du Docteur Deutsch. Le prix de vente était de 120 000 € + 15 000 € pour commission d'agence. L'assemblée ayant exprimé son intérêt pour cette maison, et comme convenu lors de la dernière réunion, contact a été pris avec le vendeur et l'acheteur. Ce dernier ayant usé de la faculté de rétractation, la déclaration d'intention d'aliéner n'a plus lieu d'être. Le Maire s'est alors rapproché de l'un des propriétaires en vue d'une vente à l'amiable ; celui-ci l'a informé que le prix de vente était effectivement de 120 000 € et que les frais d'agence de 15 000 € étaient à la charge de l'acheteur.

Le Maire propose au conseil municipal de faire une offre d'acquisition pour un prix de 120 000 €, frais d'agence inclus.

M. Alfred SCHMITT trouve le prix un peu élevé et propose 100 000 € pour cet achat.

Le Maire précise que ces locaux permettent de constituer, avec le bâtiment de la mairie et l'ancienne maison Blaesius, un pôle administratif au centre ville où on pourrait abriter la mairie, l'office du tourisme, les locaux sociaux, la trésorerie et un petit hôtel d'entreprises tertiaires. Il estime également qu'il ne faut pas trop tarder pour le projet de la trésorerie.

Mme Céline GEFFROY demande le délai de résiliation du contrat de l'agence immobilière et si une négociation est possible.

Le Maire souligne que cette offre de prix serait faite sous réserve de la validation du montant par une nouvelle estimation du service des domaines et de la visite des locaux. Il précise que cette évaluation a déjà été demandée au service des domaines et qu'il souhaite également une évaluation par un organisme privé.

Mme Marie-José SCHALLER rappelle également qu'il faudra vérifier si tous les diagnostics obligatoires pour la vente ont été faits.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 conseiller ne participant pas au vote, donne mandat au Maire de négocier le prix d'acquisition de l'immeuble 27, rue du Docteur Deutsch entre 100 000 € et 120 000 €. Il demande également la visite de l'immeuble par la commission « Projets et Travaux », ainsi que son évaluation par le service des domaines et un organisme privé.

➔ **Convention avec le Département du Bas-Rhin**

Le Maire informe le conseil municipal que le Département du Bas-Rhin va réaliser des travaux d'élargissement de la chaussée de la RD 51 entre Lobsann et Soultz-sous-Forêts sur le territoire de la commune de Soultz-sous-Forêts. Ces travaux nécessitent des acquisitions foncières qui empiètent sur le périmètre de la forêt communale, soumise au régime forestier. La cession de la surface par la commune au département devra s'accompagner d'une procédure de distraction du régime forestier et d'une autorisation de défrichement.

Le Département du Bas-Rhin a fait parvenir une convention à signer avec la commune de Soultz-sous-Forêts qui a pour objet d'organiser les modalités pratiques aux procédures administratives préalables à la vente, d'une partie de la surface de la forêt communale soumise au régime forestier afin de permettre le recalibrage de la chaussée avec adaptation des dépendances de la RD 51, sur la section entre Lobsann et Soultz-sous-Forêts.

Cette convention prévoit les engagements des 2 parties, à savoir :

La commune de Soultz-sous-Forêts :

- s'engage, avec l'appui de l'Office National des Forêts, service gestionnaire de la forêt soumise au régime forestier,
 - à mener la procédure de distraction du régime forestier des emprises concernées par la convention, préalablement à la demande d'autorisation de défrichement,
 - à solliciter l'autorisation préfectorale de défrichement des bois nécessaires au dégagement des emprises concernées par la convention
- procédera à la réalisation du défrichement de l'emprise, après obtention de l'autorisation administrative préalable
- s'engage à céder au Département du Bas-Rhin, sur la base de l'estimation du service des domaines, les emprises approximatives à détacher des parcelles section 28 n° 36 pour une surface de 1523.34 m², section 28 n° 7 pour une surface de 809.26 m²

Le Département du Bas-Rhin :

- participera financièrement aux travaux et procédures
- apportera une contribution financière à la commune visant à compenser :
 - le remboursement par la commune des aides qu'elle a perçues pour la reconstitution des boisements suite à la tempête de 1999
 - les travaux de replantation, notamment avec des essences arbustives, afin de réduire l'impact sur la forêt du fait du déplacement de la lisière

- effectuera le versement de sa participation selon les règles de la comptabilité publique. Les versements se feront après obtention des autorisations administratives, réalisation des travaux et de la vente du bois sur présentation par la commune des justificatifs permettant de constater le montant effectif des dépenses
- la participation à verser à la commune de Soultz-sous-Forêts se décompose de la manière suivante :
 - établissement du dossier de demande de défrichement (devis ONF du 06.09.07) 2 100 €
 - travaux de défrichement d'une parcelle de 0.24 ha (devis ONF du 6/09/2007) 13 100 €
 - travaux de replantation reste à chiffrer
- réalisera, sous sa maîtrise d'ouvrage et sur son budget d'investissement, l'aménagement de la RD 51 et ses dépendances sur la section comprise entre les communes de Lobsann et de Soultz-sous-Forêts.

La convention prendra effet à la date de sa signature par la dernière des deux parties et s'achèvera à l'issue du transfert de propriété des emprises concernées et dès lors que l'ensemble des participations financières du Département aura été versé à la commune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

➔ **Convention avec le ciné club de Wissembourg**

Le Maire informe le conseil municipal que le ciné club de Wissembourg loue le théâtre Michel Deutsch du relais culturel La Saline pour y projeter des films dans le cadre des activités « Ciné regards » et « Ecole et cinéma ».

Une convention est établie annuellement entre la Ville de Soultz-sous-Forêts et le Ciné Club de Wissembourg qui définit les obligations des 2 parties, à savoir :

La Ville de Soultz-sous-Forêts :

- met à disposition le théâtre Michel Deutsch, les matériels de projection et l'agent technique faisant fonction de projectionniste
- contracte les assurances nécessaires à la protection des publics et des matériels
- prend en charge la logistique et l'entretien des matériels et locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'activité

Le Ciné club de Wissembourg :

- prend en charge les frais financiers concernant la location des films, les transports et toute la logistique et l'entretien nécessaire au fonctionnement de l'activité,
- gère la mise en place et les tâches du projectionniste liées à la réception des films, au montage, projection et démontage du film, à la sécurité des biens et des personnes,
- se charge du suivi de la programmation, de l'animation des séances, de la publicité des séances,

- contribue par la présence de ses membres au bon fonctionnement de l'activité au moment des séances.

Il communique les tarifs de location appliqués lors de l'année scolaire 2007/2008 et propose de les maintenir pour l'année scolaire 2008/2009, à savoir :

- ciné regards : 220.00 € / séance
- école et cinéma : 140.00 € par demi-journée.

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications du Maire, à l'unanimité, approuve cette proposition, et autorise le Maire à signer la convention avec le ciné club de Wissembourg. La durée de validité est fixée à un an, à compter du 1^{er} octobre 2008.

➔ **Fixation des tarifs des spectacles du relais culturel La Saline pour la saison culturelle 2008/2009**

Le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs des spectacles de la saison écoulée, à savoir :

☞ **fixation des tarifs des spectacles pour tout public**

- tarif adulte : 12.00 €
- tarif réduit : 10.00 €
- tarif Vitaculture : 5.50 €
- tarif enfant (→ 16 ans) : 5.00 €

☞ **fixation des tarifs des spectacles scolaires**

- tarif adulte : 7.00 €
- tarif scolaire : 4.50 €
- tarif scolaire avec transport : 6.00 €

☞ **fixation des tarifs cinéma**

- tarif adulte : 4.00 €
- tarif enfant (→ 16 ans) : 3.00 €

☞ **fixation des tarifs des conférences « connaissance du Monde »**

- tarif adulte : 7.00 €
- tarif réduit : 6.00 €
- tarif enfant (→ 16 ans) : 4.50 €

☞ **fixation des prix des abonnements**

TYPES D'ABONNEMENTS	TARIF ADULTE	TARIF REDUIT
Abonnements spectacles		
Forfait 3 spectacles	30.00 €	25.00 €
Forfait 4 spectacles	40.00 €	35.00 €
Forfait 5 spectacles	48.00 €	42.00 €
Forfait 6 spectacles	54.00 €	45.00 €

Forfait 7 spectacles	59.00 €	49.00 €
Abonnements « Connaissance du Monde »		
Forfait 4 conférences	20.00 €	16.00 €

Il propose également d'appliquer le tarif réduit aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants, aux abonnés des relais des Scènes du Nord, aux Rmistes, aux personnes handicapées et aux personnes en recherche d'emploi.

Suite à la proposition du Maire de débattre sur la mise en place d'un tarif réduit à appliquer aux Seniors, M. Christian WAGNER demande à partir de quel âge cette réduction serait appliquée.

Le conseil municipal, après délibération, décide de ne pas appliquer le tarif réduit aux Seniors. Pour les personnes âgées à faibles revenus, il est proposé de demander au CCAS de faire des propositions.

Le Maire rappelle également que le tarif Vitaculture s'applique aux jeunes de 15 à 25 ans, titulaires de la carte. Celle-ci est délivrée gratuitement, sur demande, par les relais culturels.

Le conseil municipal, après délibération, approuve les tarifs proposés pour la saison culturelle 2008/2009.

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 211-2 n° 55/24 et 56/24 lieudit « Village » de contenances respectives 600 m² et 1130 m²
- immeuble cadastré section 23 n° 521/39, 332/38 et 397/38 lieudits « Wolfsgarten et rue Geiger » de contenances respectives 99 m², 643 m² et 10 m²
- terrain à bâtir cadastré section 37 n° 432 lieudit « Kleiner Rebberg » d'une contenance de 569 m²
- Terrain à bâtir cadastré section 37 n° 416 lieudit « Kleiner Rebberg » d'une contenance de 671 m²
- appartement avec cave et garage cadastré section 6 n° 152/37 lieudit « impasse du Plattenweg »
- partie de la parcelle de terrain cadastrée section 23 n° 568/241 lieudit « Hinterfeld » d'une contenance d'environ 1000 m²
- immeuble cadastré section 211-3 n° 82/35 lieudit « rue Principale » d'une contenance de 464 m²
- immeuble cadastré section 37 n° 395/102 lieudit « Kleiner Rebberg » d'une contenance de 570 m²
- immeuble cadastré section 16 n° 141, 142 et 143 lieudit « Schindelbach » d'une contenance totale de 1241 m².

4. RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS ET COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION 2007 D'ELECTRICITE DE STRASBOURG

→ Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Le SMICTOM Nord du Bas-Rhin regroupe 85 communes, réparties en 9 communautés de communes et 1 commune, avec une population totale de 90 677 habitants.

56 657 tonnes de déchets sont produites, dont 28 294 tonnes en porte à porte (poubelles traditionnelles 23 061 tonnes et poubelles bleues 5 223 tonnes) et 27 458 tonnes en apport volontaire dans les déchetteries, les conteneurs de proximités et les bennes associatives.

Chaque habitant produit 625 kg de déchets ménagers par an. 22.4 % des déchets (ordures ménagères) sont incinérés ; 77.6 % sont enfouis au centre de stockage des déchets non dangereux à Wintzenbach. Les objets non recyclables sont également enfouis.

Le ramassage des ordures ménagères est hebdomadaire ou bihebdomadaire pour 4 communes (Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen et Wissembourg) ; le ramassage papier/carton s'effectue 1 fois par quinzaine.

11 déchetteries fonctionnent comptabilisant 264 043 entrées et 1559 tickets ont été vendus aux artisans/commerçants.

En 2007, la déchetterie de Soultz-sous-Forêts a comptabilisé 37 575 entrées et vendus 270 tickets. Elle a collecté 129,86 tonnes de papier/carton ; 158,06 tonnes de ferraille ; 6,34 tonnes de batteries ; 999,18 tonnes de gravats ; 1539,91 tonnes de déchets non recyclables ; 1072,78 tonnes de déchets verts ; 58,762 tonnes d'électroménager ; 0.98 tonne de piles ; 2600 litres d'huile végétale ; 6968 litres d'huile moteur ; 3,15 tonnes de déchets toxiques et 111,54 tonnes de verre.

→ Compte rendu d'activité de concession 2007 d'Electricité de Strasbourg

Le 30 juillet 1997, la commune de Soultz-sous-Forêts a signé avec Electricité de Strasbourg un contrat de concession pour la fourniture d'électricité pour une durée de 40 ans. Le compte rendu d'activité de concession 2007 concerne l'ensemble de la commune.

Montant des travaux d'électricité réalisés dans la commune en 2007 : 44 621, 37 €

Valeur des ouvrages concédés et provisions pour renouvellement :

◆ Valeur brute comptable au 31.12.2007	:	2 442 005 €
◆ Amortissements cumulés au 31.12.2007	:	793 126 €
◆ Valeur nette comptable au 31.12.2007	:	1 648 879 €
◆ Provisions constituées pour le renouvellement	:	556 486 €.

Electricité de Strasbourg a payé en 2007, à la commune de Soultz-sous-Forêts, des taxes et redevances d'un montant de 62 976 €

26 millions de kWh ont été distribués à 1427 clients, ce qui correspond à un chiffre d'affaires de 1.30 M€.

En 2007 2 dossiers d'aide sociale ont été acceptés pour un montant de 1 000 €.

Travaux effectués dans la commune :

- ◆ raccordement poste client CEFA
- ◆ renouvellement du tronçon de la ligne B 720.

5. DIVERS

→ Modification des statuts de la communauté de communes du Sultzerland

Par délibération en date du 4 juillet 2008, le conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland a décidé de modifier ses statuts, en ce qui concerne la définition de l'intérêt communautaire.

Cette délibération a été notifiée aux maires de chacune des communes membres pour être soumise à l'approbation des différents conseils municipaux. Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération précitée, pour se prononcer sur cette modification des statuts. A défaut, sa réponse est réputée favorable.

La modification des statuts concerne l'intérêt communautaire en matière de pistes cyclables. Désormais la rubrique « Compétences Obligatoires » - 2. Action de développement économique « Etude et mise en œuvre d'actions et de moyens favorisant le développement touristique aura la formulation suivante : **Etude, réalisation, aménagement, entretien et promotion de circuits pédestres, pistes cyclables uniquement en liaison intercommunale et circuits cyclo-touristiques.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

→ Sentier St Jacques de Compostelle

Le Club Vosgien de Sultz-sous-Forêts/Merkwiller a fait parvenir un courrier informant de la réalisation de la liaison pédestre balisée du sentier St Jacques de Compostelle devant relier Wissembourg à Strasbourg, en passant par Sultz-sous-Forêts.

Il demande au conseil municipal d'approuver l'itinéraire pour permettre son inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'itinéraire proposé, donne son accord.

Diverses informations :

- mise en place des toilettes publiques place du général de Gaulle ; elles sont utilisables tous les jours de 6 heures à 22 heures
- nomination du sergent Fabien MOSSER, de l'unité territoriale de Sultz-sous-Forêts, au grade de lieutenant
- **prochaines manifestations :**
 - **samedi 23, dimanche 24 et lundi 25 août** : kirwe avec animations (place du général de Gaulle et Saline)
 - **samedi 6 septembre 2008** : ouverture de la saison culturelle
 - **lundi 1^{er} septembre 2008 à 20 h 15** : prochaine réunion du conseil municipal